

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le mercredi 11 juin 2025, à 19 h 04 le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, à Magny-les-Hameaux, sous la vice-présidence de Madame Frédérique DULAC,

**MEMBRES PRESENTS :** Frédérique DULAC, Magali DOUSSE, Slimane MOALLA, Brigitte BOUCHET, Arnaud BOUTIER, Yolande GROBON, Anne DEUDON, Jean-Marie THEBAULT, Evelyne COURTECUISSÉ, Hayat LAKHYALI, Muriel COINCE, Marc CONGARD

**MEMBRES EXCUSES :** Bertrand HOUILLON, Chrystèle GUYARD, Claire CROIXMARIE, Nathalie SENU, Gasparine MIRABEL

Le quorum est atteint.

**Rappel de l'ordre de jour :**

- Approbation du dernier procès-verbal
- Liste des décisions
- Aides facultatives
- Convention avec l'ADMR
- Questions diverses

Madame Frédérique DULAC a été élue secrétaire de séance.

**- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 14 mai 2025**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 14 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

- **Liste des décisions du Président – article R.123-21 Code de l'action sociale et des familles**

Du 16/04/2025 au 04/06/2025		Aides en urgence			
09/05/2025	i		Aide alimentaire	80 €	Assistante sociale
15/05/2025			Aide alimentaire	40 €	Assistante sociale

**Aides facultatives**

---

Madame DULAC présente les demandes d'aides financières.

**Aide n°17/2025 - Dossier présenté par le CCAS**

**Monsieur et Madame** \_\_\_\_\_

Domiciliés à Magny-les-Hameaux :

Sollicitent une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge un mois de loyer pour un montant de 695,59 €.

**DELIBÉRATION :**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**ACCORDE** à Monsieur et Madame \_\_\_\_\_, domiciliés à Magny-les-Hameaux :

une aide financière d'un montant de 695,59 euros afin de les aider.

La somme sera versée directement aux Résidences Yvelines-Essonne.

Cette délibération est adoptée par **11 voix pour et 1 voix contre (Madame Anne DEUDON)**.

**PUBLICATION :**

Certifié exécutoire : 26 /06 /2025

**Aide n°18/2025 - Dossier présenté par le CCAS**

**Madame I**

Domiciliée à Magny-les-Hameaux : :

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge le solde d'une facture d'énergie (gaz, électricité) pour un montant total de 1 905,44 euros

**DELIBÉRATION :**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**ACCORDE** à Madame \_\_\_\_\_, domiciliée à Magny-les-Hameaux :

une aide

financière d'un montant de 1 905,44 euros afin de l'aider.

La somme sera versée directement à EDF.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

**PUBLICATION :**

Certifié exécutoire : 26 /06 /2025

**Aide n°19/2025 - Dossier présenté par le CCAS**

**Madame I**

Domiciliée à Magny-les-Hameaux :

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge une dette de loyer d'un montant de 1 557,01 euros

**DELIBÉRATION :**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**ACCORDE** à Madame I \_\_\_\_\_, domiciliée à Magny-les-Hameaux : I \_\_\_\_\_,

dans un

premier temps une aide financière d'un montant de 974,11 euros correspondant à 2 mois de loyer sans contrepartie et dans un second temps d'un montant de 582,90 euros correspondant à 1 mois de loyer si elle se dirige vers une assistante sociale afin de l'aider.

La somme sera versée directement aux Résidences Yvelines-Essonne.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

**PUBLICATION :**

Certifié exécutoire : 26 /06 /2025

Aide n°20/2025 - Dossier présenté par l'assistante sociale

**Madame**

Domiciliée à Magny-les-Hameaux :

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge une dette de loyer d'un montant de 763,47 euros

**DELIBÉRATION :**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**ACCORDE** à Madame , domiciliée à Magny-les-Hameaux : , des chèques d'accompagnement personnalisé d'un montant de 40 euros pour 2 mois afin de l'aider.

En ce qui concerne la dette de loyer, le dossier ne comportait pas toutes les pièces justificatives. Par conséquent, il faut revoir le dossier avec l'assistante sociale.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

**PUBLICATION :**

Certifié exécutoire : 26 /06 /2025

Aide n°21/2025 - Dossier présenté par le CCAS

**Madame**

Domiciliée à Magny-les-Hameaux :

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge une facture d'eau pour un montant de 351,49 euros

**DELIBÉRATION :**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**ACCORDE** à Madame € domiciliée à Magny-les-Hameaux : 1 ; un prêt d'un montant de 300,00 euros qui sera remboursable de septembre à décembre 2025 (soit 75€/mois) afin de l'aider.

La somme sera versée directement à la SAUR.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

**PUBLICATION :**

Certifié exécutoire : 26 /06 /2025

Aide n°22/2025 - Dossier présenté par l'assistante sociale

**Madame**

Domiciliée à Magny-les-Hameaux :

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge le solde de la dette de loyer (2 mois) pour un montant de 988,26 euros et une facture d'activités périscolaires, d'un montant de 243,39 euros.

**DELIBÉRATION :**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**REFUSE** à Madame : domiciliée à Magny-les-Hameaux : ; une aide financière d'un montant de 988,26 euros et une autre d'un montant de 243,39 euros, au motif que l'assistante sociale n'était pas informée des aides précédemment versées par le CCAS.

Cette délibération est adoptée à **par 9 voix pour et 3 abstentions**.

**PUBLICATION :**

Certifié exécutoire : 26 /06 /2025

**Convention avec l'ADMR**

---

Le CCAS avait établi une convention avec l'association ASSAD pour aider financièrement les administrés pour les services d'aide à domicile.

La participation financière du CCAS s'élevait à 4 € par heure d'aide à domicile réalisée.

L'association ADMR a repris en 2023 l'association ASSAD vis-à-vis des bénéficiaires.

Ainsi, les administrés de Magny-les-Hameaux continuent de bénéficier d'une réduction de tarif, correspondant à la participation financière que versait le CCAS à l'ASSAD.

L'association ADMR est affiliée au réseau d'aides à domicile national.

L'association ADMR sollicite le CCAS pour poursuivre l'aide financière à hauteur de 4 € par heure effectuée chez les personnes aux revenus modestes (disposant de l'indemnité APA ou PH) de notre commune.

Il est proposé :

- De signer une convention de partenariat avec l'ADMR
- De désigner une personne pour siéger au conseil d'administration de l'association ADMR

Madame Frédérique DULAC explique que la demande d'aide financière est de 2 444,40 euros à partir du 1er janvier 2024, le tarif horaire est fixé par le département et que l'ADMR a remplacé l'ASSAD qui était en cessation de paiement.

Madame Anne DEUDON demande si l'aide financière de 4 € par heure est fixe.

Madame Frédérique DULAC répond que ce montant peut être réévalué.

**DELIBÉRATION :**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** de signer une convention de partenariat avec l'ADMR

**APPROUVE**

**Article 2 :** la désignation de Madame Frédérique DULAC avec comme suppléante Madame Yolande GROBON pour siéger au conseil d'administration de l'association ADMR

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité**.

**PUBLICATION :**

Certifié exécutoire : 24 /06 /2025

**QUESTIONS DIVERSES**

---

Madame Yolande GROBON informe qu'elle participera à l'assemblée générale du COGITEY qui aura lieu le vendredi 20 juin 2025 à 10h00 en visio. Elle présentera un compte rendu au prochain conseil d'administration.

Madame Evelyne COURTECUISSÉ signale le peu de fréquentation lors de l'accueil du lundi matin. Des bénévoles sont mobilisés pour si peu de personne.

En ce qui concerne les Ukrainiens, les jeunes parlent français et les anciens veulent retourner dans leur pays voir certains sont partis de la commune.

Il faudrait faire de la publicité en créant des affiches par exemple ou bien se rendre au domicile de personnes volontaires.

**La prochaine réunion du CA du CCAS sera prévue le :**

- Mercredi 9 juillet 2025 à 19h00 avec un pot convivial

La séance est levée à 20h23.



**Frédérique DULAC**  
Vice-Présidente du C.C.A.S

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédérique Dulac', written over a faint circular stamp.

